

APPEL à PROJET

Un Soir...au Jardin

Représentations estivales à l'Orangerie du Jardin des Plantes – Rouen

Du Jeudi 2 juillet au mardi 11 août 2020

Contexte :

Dans le cadre de sa politique culturelle en faveur du spectacle vivant, la Ville de Rouen souhaite proposer aux publics une offre artistique accessible tout en assurant une bonne diffusion des équipes artistiques locales et régionales.

En complément du dispositif de soutien financier aux acteur.trice.s culturel.le.s et à la création locale, et de la mise en réseau des structures culturelles, des temps de diffusion sont proposés dans le cadre des événementiels de la Ville.

Compte-tenu d'une attractivité touristique croissante, et du succès des manifestations proposées en été en faveur des habitant.e.s (Terrasses du Jeudi, Rouen sur mer, Festival Vibrations...), un rendez-vous de spectacle vivant a été initié en 2012.

Cette manifestation aura lieu en 2020 dans **l'Orangerie du Jardin des Plantes (Rouen Rive-Gauche)**.

Description de l'événement :

La programmation de spectacles se déroulera du Jeudi 2 juillet au mardi 11 août 2020, à l'Orangerie du Jardin des Plantes

La programmation privilégiera des spectacles tout public, accessibles, populaires, dont les exigences artistiques et techniques sont compatibles avec l'équipement du lieu. Les spectacles pourront être de formes artistiques variées (théâtre, marionnettes, formes mixtes etc.).

Modalités pour les participant.e.s :

☞ *Durée de la programmation et calendrier de l'événement :*

Il est prévu 4 créneaux différents :

- 1 créneau en juillet pour la pratique amateur.
- 3 créneaux en juillet/aout comme chaque année à destination des compagnies professionnelles.

Pour la distribution des créneaux, les compagnies font part de leurs préférences dans un ordre croissant sur lesquelles s'appuiera le comité de programmation pour établir ses choix. Voir « calendrier ».

☞ *Comité de programmation :*

Le comité de programmation est constitué de représentant.e.s de la Direction Culture de la Ville de Rouen, et de personnalités qualifiées (directeur-trices d'établissements de diffusion culturelle, Odia, etc.).

☞ *Modalités juridiques et financières :*

L'accès aux spectacles sera payant, (à l'exception des spectacles des compagnies amateurs) ce qui génèrera des recettes de billetterie qui reviendront intégralement aux compagnies. Celles-ci ne seront pas rétribuées par ailleurs.

En cas de recette de billetterie insuffisante, un minimum garanti sera versé à la compagnie par la Ville.

Un contrat de coréalisation sera signé entre la Ville et chacune des compagnies, précisant les apports de chaque partie et les modalités de répartition de la recette et d'organisation.

Apports de la Ville :

Equipement du lieu :

La Ville équipera l'Orangerie du Jardin des Plantes d'un minimum de 120 chaises, et d'un dispositif scénique permettant une configuration minimale pour la lumière et le son. Cet équipement technique est décrit dans la fiche technique jointe (encore susceptible de modifications). Aucun matériel supplémentaire ne pourra être fourni par la Ville. La compagnie pourra amener, à sa charge et sous sa responsabilité, le matériel supplémentaire qui lui serait nécessaire.

Ce dispositif scénique sera installé d'un commun accord avec le Festival Vibrations qui profitera de cette installation ensuite.

Personnel :

La Ville mettra à disposition des compagnies :

- Un.e responsable de l'accueil technique pour une durée de 8h le jour du montage et 4 heures pour le démontage. (pour tous les créneaux) ;
- Un.e responsable de l'accueil public chaque jour de représentation ;

Il ou elle aura la charge de seconder les compagnies pour l'accueil du public et la billetterie au moment des représentations (pour tous les créneaux).

- Un.e agent de sécurité permettant de contrôler les sacs et assurer une sécurité des personnes (pour tous les créneaux).

Billetterie :

La Ville fournit les carnets de billets d'entrée pour l'ensemble de la manifestation.

Le ou la responsable de l'accueil public vérifie la billetterie avec la compagnie à l'issue de chaque entrée du public.

Communication :

La Ville communiquera sur la programmation dans le cadre de ses publications régulières (*Rouen Magazine*, Site Internet...) et ponctuelles (supplément éventuel pendant l'été en fonction de la communication générale établie par la Ville, création d'un programme de la manifestation, installation d'un panneau et/ou banderole à l'entrée du site avec le programme).

Minimum garanti : (pour les compagnies professionnelles uniquement...)

Les recettes de billetteries reviendront en totalité à chaque compagnie sur sa période d'exploitation du spectacle.

Pour les compagnies ayant au moins 2 personnes au plateau et un.e technicien.ne :

Un minimum garanti sera versé par la Ville dans la mesure où la recette n'atteint pas la somme totale de **4.000€ TTC** sur l'ensemble des 8 représentations. Pour toute période d'exploitation dégageant une recette de billetterie inférieure à ce montant, la Ville versera à la compagnie la différence sur présentation d'une facture.

Pour les seul.es en scène avec un.e technicien.ne, le minimum garanti sera de **3.000 € TTC.**

L'EXEMPLE DE CALCUL CI-DESSOUS S'APPLIQUE A UNE COMPAGNIE AYANT AU MOINS 2 PERSONNES AU PLATEAU ET 1 TECHNICIEN.NE.

IL EST A PRORATISER POUR LES SEUL.ES EN SCENE AVEC TECHNICIEN.NE.

Exemple A :

Représentation 1 : 500€
Représentation 2 : 500€
Représentation 3 : 750€
Représentation 4 : 750€
Représentation 5 : 1000 €
Représentation 6 : 1000€
Représentation 7 : 1000€
Représentation 8 : 1200€
TOTAL : 6700€

La Ville ne verse pas le minimum garanti.

Exemple B :

Représentation 1 : 250€
Représentation 2 : 250€
Représentation 3 : 250€
Représentation 4 : 250€
Représentation 5 : 500€
Représentation 6 : 500€
Représentation 7 : 750€
Représentation 8 : 750€
TOTAL : 3500€

La Ville verse un minimum garanti de $4.000 - 3500 = 500€$

En cas de partage du créneau entre plusieurs compagnies (présenté comme tel dans le dossier d'inscription), une seule compagnie sera référente pour la Ville et pourra prétendre au minimum garanti le cas échéant. Il conviendra que les compagnies s'organisent entre elles sur le partage du créneau, des charges et des recettes.

ATTENTION : afin de pouvoir assurer une billetterie et récupérer les recettes des représentations, les compagnies doivent être en possession d'une licence d'entrepreneur de spectacle.

Apports de la compagnie :

Spectacle en ordre de marche :

La compagnie fournit le spectacle en ordre de marche et assure l'embauche et la rémunération du personnel concourant au bon déroulement des représentations.

Elle s'engage à ce que les représentations soient conformes en tous points à la présentation figurant dans le dossier (spectacle, durée, fiche technique, etc.) et reprise dans le contrat de coréalisation.

Accueil / Billetterie :

Elle assure l'accueil du public, des professionnel.le.s, et la billetterie en collaboration avec le/la responsable de l'accueil. La compagnie s'assure aussi d'avoir les licences lui permettant de pouvoir organiser une billetterie.

Communication :

Elle participe activement à la communication sur les représentations en diffusant l'information auprès de son public habituel, de son fichier, des réseaux professionnels et des réseaux sociaux.

Un important travail de communication devra être mené par la compagnie pendant la période de la manifestation : tractage dans les rues, développement potentiel de partenariats avec les commerçants du quartier, diffusion de l'information sur l'ensemble de la manifestation (lors des représentations, présentation du spectacle programmé la semaine suivante), etc...

Droits d'auteur : (pour les compagnies professionnelles uniquement)

Le paiement des droits d'auteur est à la charge de la compagnie qui perçoit l'intégralité des recettes.

Horaires et calendrier :

Les représentations débuteront à la convenance des compagnies entre 19h30 et 21h00, à l'exception des dimanches.

Les créneaux proposés sont les suivants :

Créneau 1 : du jeudi 2 juillet au samedi 11 juillet 2020 – **RESERVE AUX COMPAGNIES AMATEURS**

Les compagnies amateurs dont les exigences artistiques et techniques seront compatibles avec l'équipement du lieu bénéficieront de plusieurs soirées comprises entre le jeudi 2 juillet et le samedi 11 juillet.

Une réunion d'information se déroulera en amont au #LaboVictorHugo 27 rue Victor Hugo à Rouen pour les compagnies intéressées. Les compagnies qui ne peuvent être présentes peuvent envoyer leurs projets en amont à sabine.delanes@rouen.fr.

Créneau 2 : du mercredi 15 juillet au jeudi 23 juillet 2020. (off le dimanche 19 juillet)

Créneau 3 : du vendredi 24 juillet au samedi 1^{er} août 2020. (off le dimanche 26 juillet)

Créneau 4 : du lundi 3 août au mardi 11 août 2020. (off le dimanche 9 août).

Chaque compagnie indique ses préférences dans l'ordre croissant. Le comité de programmation est seul décisionnaire de la programmation et de la répartition des spectacles en tenant compte des contraintes et préférences qui lui ont été communiquées.

Programmation :

Les spectacles seront sélectionnés sur dossier et seront retenus en fonction des critères suivants :

- **compagnies locales ou régionales (Normandie),**
- durée maximale du spectacle : 1h15,
- compatibilité artistique et technique pour des représentations dans le lieu précité et selon la fiche technique communiquée,
- temps de montage d'une journée maximum (2 services).

Les spectacles pourront concerner les domaines artistiques suivants : théâtre, marionnettes, formes mixtes.

Les spectacles retenus seront assurés par des équipes professionnelles.

Envoi des dossiers :

Pour proposer leurs spectacles, les compagnies devront impérativement fournir :

- un dossier du spectacle comprenant une présentation artistique, une note de mise en scène, la présentation de l'équipe artistique.
- la fiche technique précisant notamment la durée du spectacle, les temps de montage et démontage,
- la fiche d'inscription dûment complétée.

Les dossiers incomplets ne pourront être retenus.

Les dossiers devront être remis **au plus tard le vendredi 6 mars 2020** :

En ligne sur <https://demarches-rouen.test.entrouvert.org/aap-soirjardin-2020/tryauth>
ou

Par courrier à :

Direction de la Culture, Jeunesse et Vie Associative

Mme Martine Fauchard

Appel à Projet « Un Soir au Jardin 2020 »

27 rue Victor Hugo - 76 000 Rouen

Tel: 02 32 08 13 90

Rétro-planning :

Envoi de l'appel à projet : mardi 21 janvier 2020.

Date limite de dépôt des dossiers à la DCJVA : vendredi 6 mars 2020.

Programmation établie : fin mars 2020.

Pièces jointes :

- fiche technique du lieu (susceptible de modification).

- fiche d'inscription à compléter.

FICHE D'INSCRIPTION

Un Soir...au jardin

Du Jeudi 2 juillet au mardi 11 août 2020

Compagnie :

.....

Coordonnées postales et

mail :

Spectacle proposé :

Genre :

.....

Titre :

.....

Auteur/e :

.....

Metteur/euse en scène / Directeur(rice) artistique :

.....

Distribution :

Intervenant/es technique(s) :

.....

Contacts :

Metteur/se en scène :

Tel : / mail :

Responsable du dossier :

Tel : / mail :

Responsable technique :

Tel : / mail :

Choix du créneau* :

*Merci de numéroter les créneaux dans votre ordre de préférence :

Créneau 2 : du mercredi 15 juillet au jeudi 23 juillet 2020. (off le dimanche 19 juillet)

Créneau 3 : du vendredi 24 juillet au samedi 1^{er} août 2020. (off le dimanche 26 juillet)

Créneau 4 : du lundi 3 août au mardi 11 août 2018. (off le dimanche 9 août).

Divers :

Merci de nous communiquer tout élément supplémentaire, notamment qui valorise la pertinence de la programmation du spectacle proposé dans l'Orangerie du Jardin des Plantes, ou les attentions particulières à exercer dans l'instruction de votre dossier (liens avec le lieu, nuit totale obligatoire, partage du créneau avec une autre compagnie...) :

.....
.....
.....
.....
.....

Un soir...au jardin

Fiche technique

Du Jeudi 2 juillet au mardi 11 août 2020

*(Liste non exhaustive susceptible d'être modifiée en fonction du matériel disponible à la
Direction des Manifestations Publiques)*

Lumière

- jeu d'orgue à mémoire
- 2 racks de puissance de 12x3kw
- 10 Projecteurs PC 1000 watts Scenilux + portes filtres
- 10 Projecteurs PAR 1000 watts EDS + portes filtres
- 5 multipaires // 6 circuits de 20 m
- 10 Lampes CP 62 pour PAR 64
- 10 rallonges 5 mètres
- 20 rallonges 10 mètres
- 4 pieds de projecteurs avec barre de couplage

Son

- Table + Enceintes amplifiées + pieds, 2 xlr 20m (par paire)

Equipement

- 120 chaises (+ 50 chaises en fonction des demandes)
- 2 tables de 2 m
- Mise à disposition d'un espace loge avec bouilloire, cafetière.

Renseignements techniques :

Direction Culture, Jeunesse et Vie associative

02 32 08 13 90